



## MAIRIE de CONQUEREUIL

**PROCES-VERBAL**  
**du**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**17 janvier 2023**

**Le 17 janvier 2023**

Le Conseil Municipal de la Commune de CONQUEREUIL, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie de CONQUEREUIL sous la présidence de Monsieur Jacques POULAIN, Maire de la Commune de CONQUEREUIL.

Date de convocation : 10 janvier 2023

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. POULAIN Jacques – Mme CAER Marie – Mme BENARD Sylvie – M. BOUJU Joseph – M. BEAUPERIN Jean – M. FORTUN Luc – Mme BIGNON Sylvie – Mme CLERET Christelle – M. CHAUSSEE Lucien – Mme MAISONNEUVE Agnès – Mme DELETANG Fabienne – M. SALMON Sébastien – Mme MOUSSEAU Madara – M. CHAUVIN François.

**ÉTAIT ABSENT** : M. VINOUBE Philippe a donné pouvoir à M. BOUJU Joseph.

**Secrétaire de séance** : M. BEAUPERIN Jean

Le quorum est atteint, le Maire déclare la séance ouverte.

### 1) Projet extension du restaurant scolaire : plan de financement, demande de subventions et maîtrise d'œuvre,

Exposé de M. le Maire,

Le restaurant scolaire est un bâtiment construit à la fin des années 90. Sa conception répondait aux exigences de dimensionnement pour accueillir un prestataire de service assurant la préparation des repas et répondait aux normes en vigueur à cette époque. Suite à un contrôle des services vétérinaires, la collectivité est tenue d'assurer la conformité sur l'accueil du personnel, notamment le respect du nombre de vestiaire. En parallèle, la collectivité projette de gérer en régie le restaurant scolaire à partir de septembre 2023, de favoriser l'approvisionnement local ainsi que la cuisine à partir de produits bruts ce qui implique de repenser l'organisation et le stockage des approvisionnements (légumerie).

De ce fait, tenant compte de nos obligations réglementaires et des changements de gestion de la restauration scolaire, des travaux sont à engager en 2023. Ils concernent la construction d'un bâtiment adossé à l'actuel permettant d'accueillir les vestiaires, une partie de la réserve, une salle de stockage des produits d'entretien et un bureau administratif. Le réaménagement de l'actuelle cuisine est à concevoir : déplacement du stockage froid en réserve, isolement de la légumerie, réaménagement de la laverie vaisselle. Les équipements à prévoir : Four à chaleur directe et vapeur pour améliorer la qualité des repas, cellule de refroidissement et autres petits matériels indispensables à la

cuisine sur place (coupe-légume et batteur...).

Plusieurs maîtres d'œuvre ont été consultés pour suivre la réalisation des travaux. Après analyses, il est proposé au CM de retenir le cabinet d'architecte MCM de Châteaubriant pour un montant de 13 760 € HT soit 16 512 € TTC.

Afin de mener à bien ce projet la commune a obligation de désigner un bureau de contrôle en charge des missions de contrôle technique des constructions et de sécurité protection de la santé (SPS). En effet, la multiplicité des acteurs et de leurs interactions dans l'opération de construction en coactivité implique la mise en œuvre des principes généraux de prévention des risques professionnels.

Le 15 décembre dernier la commune a lancé une consultation (Apave, Socotec, Qualiconsult) afin de missionner un bureau de contrôle dans le cadre des deux missions obligatoires. Après consultation, il est proposé de retenir le bureau de contrôle Qualiconsult qui propose l'offre la plus avantageuse à 4 227.50 € HT soit 5 073 € TTC et sans coût supplémentaire pour retard de chantier.

Aussi, il est présenté le plan de financement suivant :

<i>Dépenses</i>	<i>Montants</i>
Extension restaurant scolaire	<b>168 260,00 €</b>
<i>Extension restaurant scolaire</i>	90 000,00 €
<i>Equipement passage régie</i>	50 000,00 €
<i>Relevé topo + division parcellaire</i>	2 000,00 €
5% divers	<b>4 500,00 €</b>
SPS / bureau de contrôle	<b>5 500,00 €</b>
Honoraires maîtrise d'œuvre MCM architecte	<b>13 760,00 €</b>
Analyse de sol	<b>2 000,00 €</b>
Insertion dans la presse	<b>500,00 €</b>
	<b>HT 168 260,00 €</b>
	<b>20% TVA 33 652,00 €</b>
	<b>TTC 201 912,00 €</b>

<i>Financement</i>	taux	<i>Prévisionnel</i> <i>htva</i>	
DETR	50%	84 130,00 €	50,00%
Département (nouveau fonds)	Sollicité	30 000,00 €	17,83%
Région (contrat de territoire)	Sollicité	20 000,00 €	11,89%
Autofinancement	20 % minimum	34 130,00 €	20,28%
<b>total ht</b>		<b>168 260,00 €</b>	<b>100%</b>
TOTAL TRAVAUX HT	<b>168 260,00 €</b>		
TOTAL TRAVAUX TTC	<b>201 912,00 €</b>		
TOTAL SUBVENTIONS	<b>134 130,00 €</b>		
RESTE A CHARGE COMMUNE	<b>67 782,00 €</b>		

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité ce qui suit :

- D'approuver le maître d'œuvre le cabinet d'architecte MCM de Châteaubriant pour la somme de 13 760 € HT soit 16 512 € TTC.



- D'approuver le bureau de contrôle Qualiconsult pour la somme de 4 227.50 € HT soit 5 073 € TTC
- D'engager les travaux d'extension du restaurant scolaire en 2023,
- De valider le plan de financement estimatif présenté ci-dessus,
- De Solliciter des subventions :
  - Auprès de l'Etat au titre de la DETR pour un montant de 84 630 € soit 50% du projet HT
  - Auprès du département de Loire-Atlantique pour un montant de 30 000 €
  - Auprès de la Région au titre des futurs contrats de territoire 2023/2026 dont Redon Agglo sera le chef de fil pour un montant de 20 000 €
- D'autoriser le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**2) Projet aménagement de la rue de la renaissance : plan de financement, demande de subventions et maîtrise d'œuvre,**

Exposé de M. le Maire,

La commune de Conquereuil a entamé un travail de réfection de ses rues en commençant par la rue J-B Friot. Il y a lieu de poursuivre cet effort d'investissement afin de garantir un cadre de vie meilleur aux administrés mais aussi de modérer la vitesse des voitures, camions et engins agricoles. Tout en facilitant la cohabitation piétons et cyclistes en créant des cheminements dédiés et sécurisés avec des espaces végétalisés.

La rue de la Renaissance assure la continuité de la départementale 124 dans le bourg de Conquereuil, l'aménagement sur une longueur d'environ 550 mètres débutera au niveau du panneau d'entrée de bourg pour se terminer au niveau de la rue de la Fontaine et desservira notamment l'école et le restaurant scolaire. L'aménagement de voirie sera basé sur le principe du chaucidou (chaussée à voie centrale) qui intégrera des pistes cyclables dans les deux sens de circulations, un ou deux trottoirs PMR selon l'endroit et des places de stationnement. La limitation de la vitesse sera assurée par des chicanes et/ou des ralentisseurs. Le projet intègre également la rue des Châtaigniers où une réfection de la chaussée est à prévoir ainsi que du marquage au sol sécurisant ainsi les piétons et vélos.

Par délibération en date du 6 décembre 2022, le CM décidait de retenir le bureau d'études C2I pour la maîtrise d'œuvre.

Aussi, il est présenté le plan de financement suivant :

<i>Dépenses</i>	<i>Montants</i>
Aménagement rue J-B Friot	541 140,00 €
Aménagement de la rue Renaissance et Châtaigniers	495 000,00 €
Analyse de sol (amiante HAP)	2 910,00 €
Insertion dans la presse	1 000,00 €
5% divers	24 750,00 €

Honoraires maîtrise d'œuvre C2I		17 480,00 €
	<b>HT</b>	<b>541 140,00 €</b>
	<b>20% TVA</b>	<b>108 228,00 €</b>
	<b>TTC</b>	<b>649 368,00 €</b>

<i>Financement 1ère tranche</i>	taux	<i>Prévisionnel htva</i>	
Fonds communes rurales département	25%	135 285,00 €	25,00%
DSIL	50%	270 570,00 €	50,00%
Produits amendes de police	enveloppe	25 000,00 €	4,62%
Autofinancement	20 % minimum	110 285,00 €	20,38%
<b>total ht</b>		<b>541 140,00 €</b>	<b>100%</b>

TOTAL TRAVAUX HT	<b>541 140,00 €</b>
TOTAL TRAVAUX TTC	<b>649 368,00 €</b>
TOTAL SUBVENTIONS	<b>430 855,00 €</b>
RESTE A CHARGE COMMUNE	<b>218 513,00 €</b>

A ces dépenses, il y a lieu de prévoir le remplacement de l'éclairage public en changeant les poteaux et en installant des lanternes en led. Le Sydela va nous présenter une étude financière très prochainement avec une prise en charge de 40% des travaux.

**Après en avoir débattu, le conseil municipal décide (1 abstention M. Lucien Chaussée) :**

- **D'engager les travaux d'aménagement de la rue de la renaissance et des Châtaigniers en 2023 en fonction des accords de subventions,**
- **De valider le plan de financement estimatif présenté ci-dessus,**
- **De Solliciter des subventions :**
  - **Auprès de l'Etat au titre de la DSIL pour un montant de 270 570 € soit 50% du projet HT**
  - **Auprès du département de Loire-Atlantique au titre du Fonds Commune Rurale pour un montant de 135 285 €**
  - **Auprès du département de Loire-Atlantique au titre des amendes de police pour un montant de 25 000 €**
- **D'autoriser le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

### **3) Convention d'organisation et de prise en charge des transports scolaires vers les piscines communautaires de Redon Agglo,**

Exposé de M. le Maire,

Chaque année, le CM est sollicité pour approuver la convention d'organisation et de prise en charges des transports scolaires vers les piscines communautaires de Redon



Agglomération. Cette convention était valable 1 an. Il y a lieu actuellement de la renouveler pour l'année 2022/2023.

La convention a donc pour objet de déterminer les conditions de financement du transport scolaire des élèves vers le complexe aquatique et ludique de Guémené-Penfao. La convention est valable pour l'année scolaire 2022/2023. La commune s'engage à supporter la charge représentée par le transport des élèves vers la piscine soit environ 2000 €.

**Après en avoir débattu, le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à signer la convention transports scolaires vers la piscine de Guémené-Penfao.**

#### **4) Modification des tarifs de la bibliothèque,**

Exposé de M. le Maire,

En séance du 5 décembre dernier Redon Agglomération décidait de modifier les tarifs des médiathèques/bibliothèques du réseau communautaire.

Ainsi les nouveaux tarifs sont présentés comme tels :

Tarifs :

Catégorie	Tarif 2022	Proposition Tarifs 2023
Adultes (première inscription)	14 €	Gratuité
Adultes (renouvellement)	14 €	14 €
Enfants, étudiants, services civiques, demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minimas sociaux, personnes en situation de handicap, demandeurs d'asile, professionnels de la petite enfance	Gratuité	Gratuité
Coût d'une impression	0,30 €	0,30 €
Remplacement carte perdue	3 €	3 €
Braderie : prix d'un document	1 €	1 €
Amende	20 €	20 €
Ateliers	10 €	Gratuité

**Après en avoir débattu, le conseil municipal décide :**

- **D'approuver la modification des tarifs pratiqués dans le tout le réseau des médiathèques bibliothèques de Redon Agglo à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.**

#### **5) Convention d'adhésion à la médecine de prévention CDG44,**

Exposé de M. le Maire :

La commune adhère déjà depuis de nombreuses années au service de médecine de prévention du CDG44. La convention arrivant à son terme, il y a lieu de la renouveler. Cette convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement de la médecine de prévention. Ce service a pour mission de prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail notamment en surveillant les conditions d'hygiène au travail, risques de contagion et l'état de santé des agents.

La présente convention intègre des évolutions : l'examen médical est remplacé par une visite d'information et de prévention qui peut être réalisée par un infirmier ou un médecin. Le terme « médecin de prévention » est remplacé par le « médecin du travail ». La convention introduit la possibilité de recourir à des pratiques médicales à distance.

**Modalités financières :**

- Cotisation de 0.51% de la masse salariale brute (0.30 % en 2019),
- 70 € la visite médecin non honorée, (55.30 € la visite médicale en 2019)

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide :

- ✓ D'approuver la convention d'adhésion à la médecine de prévention du CDG44 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025,
- ✓ Et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention avec le centre de gestion.

**6) Convention de prestation paie CDG44,**

Exposé de M. le Maire,

Actuellement le centre de gestion (CDG) de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique dispose d'un service « paie » dont l'objet est d'assurer la confection de la paie de l'ensemble des personnels rémunérés par la collectivité ainsi que les indemnités des élus. La commune de Conquereuil y adhère depuis 2017 et ce service donne satisfaction.

**La prestation paie inclut les missions suivantes :**

- Le conseil dans l'application de la réglementation,
- Le contrôle des arrêts et contrats,
- Le calcul des traitements : fonctionnaires, contractuels et les indemnités des élus,
- L'établissement des bulletins de paie
- De disposer de l'expertise des compétences et du soutien du CDG,
- L'accès à un logiciel réactualisé selon les dernières législations,
- L'aide à la préparation du mandatement
- Envoi des ordres de virement auprès de la trésorerie
- Des paies assurées tous les mois même en cas d'absence de l'agent affecté au RH

La convention arrivant à échéance, le CDG propose de la renouveler sur la période 2023-2026. Le coût par bulletin est de 11€ soit en moyenne 18 bulletins par mois soit 2376 € par an.

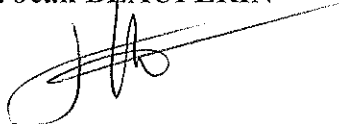
Après en avoir débattu, le conseil municipal décide :

- ✓ D'approuver la convention proposée par le CDG44 pour la prestation paie 2023-2026,
- ✓ Et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention avec le centre de gestion.

**7) Informations et questions diverses.**

- ✍ Un point sur le projet scierie,
- ✍ Un point sur le projet ilot mairie,
- ✍ Un point sur St Donatien,
- ✍ Joseph Bouju a été interpellé concernant les changements dans les transports scolaire : horaires, lieux de pose et dépose...
- ✍ La question de la sécurisation routière devant le magasin Vival a été soulevée. Les élus vont étudier différentes possibilités.
- ✍ Ancienne périscolaire rue de la Renaissance : le Maire invite les conseillers à réfléchir à son devenir,

**Le secrétaire de séance**  
**M. Jean BEAUPERIN**



**Le Maire**  
**M. Jacques POULAIN**

